

Aux contribuables intéressés de la susdite municipalité

## Avis public

Avis public est donné qu'à la séance ordinaire qui eut lieu le 13 avril 2026 à 19h00 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Notre-Dame-des-Neiges le règlement suivant a été adopté :

**Règlement n° 539 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu.e.s municipaux et remplaçant le règlement n° 476**

Ledit règlement est disponible sur les heures d'ouverture de bureau municipal, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 ou demander une copie dudit règlement par courriel au [greffe@notredamedesneiges.qc.ca](mailto:greffe@notredamedesneiges.qc.ca). De plus, celui-ci est mis dans le site web de la municipalité

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, le 15 avril 2026.

Signé :



Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Référence :            « **Règlement n° 539 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu.e.s municipaux et remplaçant le règlement n° 476** »

Je soussignée, Danielle Ouellet résidante à Notre-Dame-des-Neiges, adjointe au directeur général et greffière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le 15 avril 2026 l'avis ci-annexé en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir : Sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité.

Entre 8h30 et 18h00, en foi de quoi, ce certificat est donné le 15 avril 2026.

Signé



Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière